

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau de Notre dite Province du Canada : TÉMOIN, Notre Très-fidèle et Bien-aimé Cousin JAMES, COMTE D'ELGIN ET KINCARDINE, Chevalier du Très-ancien et Très-noble Ordre du Chardon, Gouverneur-Général de l'Amérique Britannique du Nord, et Capitaine-Général et Gouverneur-en-Chef dans et sur Nos Provinces du Canada, de la Nouvelle Ecosse, du Nouveau Brunswick et de l'Île du Prince Edouard, et Vice-Amiral d'icelles, etc. etc. etc. A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre CITÉ de QUÉBEC, dans Notre dite Province, ce HUITIÈME jour de JUIN, dans l'année de Notre Seigneur, mil huit cent cinquante-deux, et de Notre Règne la Quinzième.

Par Ordre,

A. N. MORIN,

Secrétaire.

PROVINCE DU CANADA.



PROVINCE }
DU
Canada. }

ELGIN ET KINCARDINE.

(L. S.)

VICTORIA, par la Grâce de DIEU, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc. etc. etc.

A Nos très-aimés et fidèles Conseillers Législatifs de la Province du Canada, et à Nos Chevaliers, Citoyens et Bourgeois, élus pour servir dans l'Assemblée Législative de Notre dite Province, sommés et appelés à une Assemblée du Parlement Provincial de Notre dite Province, qui devait se tenir et avoir lieu en Notre Cité de Québec, le Premier jour du mois de Juillet prochain, et à chacun de vous—

SALUT :

PROCLAMATION.

ATTENDU que le Vingt-deuxième jour du mois de Mai dernier, Nous AVIONS JUGÉ A PROPOS de proroger Notre Parlement Provincial au PREMIER jour